AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202803-20250918-20250905-DE en date du 19/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 20250905

0007RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Sarthe Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202509/05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures et

d'affichage: 05/09/2025

quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 septembre 2025 s'est

En exercice: 17

réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,

Présents : 16 Votants : 16 maire

PRÉSENTS: ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENT ET EXCUSÉ: LEFFRAY Stéphane

M LEBOUC Jacky est élu secrétaire de séance.

## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE : ACHAT DIRECT D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'ATUOCONSOMMATION COLLECTIVE

Pour faire suite à la présentation du projet d'autoconsommation collective par la société LE MANS SUN le 10 juin dernier, un marché public de fourniture pour l'achat direct d'électricité renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective a été ouvert.

Seule la société LE MANS SUN a répondu à ce marché.

Au 1<sup>ier</sup> janvier 2026, notre contrat d'électricité comprendra 4 tarifs en fonction des heures pleines, heures creuses et de la saisonnalité. Ces tarifs varient de 98€ à 154€ du MWh, et ne seront fixés que pour une année.

La solution alternative proposée par LE MANS SUN offre un tarif à 144€ du MWh dans l'attente de la construction des ombrières de la Blanchardière, puis de 120€ du MWh lorsqu'elles seront opérationnelles, avec une indexation annuelle de 0,6% garantie sur 5 ans.

Rappelons aussi que chacun de nos sites de consommations aura besoin d'électricité provenant des deux services, l'autoconsommation ne représente qu'un pourcentage évalué ainsi :

| Site                            | Consommation annuelle estimée | Hypothèse de taux<br>autoconsommé |
|---------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Terrain de football             | 19540                         | 34%                               |
| Salle associative et maternelle | 15633                         | 45%                               |
| Eglise et presbytère            | 5736                          | 30%                               |
| Mairie                          | 30298                         | 43%                               |
| Ecole élémentaire               | 14393                         | 67%                               |
| Atelier communal                | 17445                         | 39%                               |

Date de publication: 19/09/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202803-20250918-20250905-DE

en date du 19/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 20250905

| Espace culturel      | 5036  | 40% |
|----------------------|-------|-----|
| Accueil périscolaire | 14047 | 39% |
| Restaurant scolaire  | 50796 | 53% |

A l'unanimité, le conseil municipal attribue le marché d'achat direct d'électricité renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective à LE MANS SUN et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU